

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DASCO 83 G Cité scolaire Paul Valéry (12^e) - Transfert de propriété, de l'Etat au Département de Paris et à la Région d'Ile-de-France, des biens immobiliers.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L. 213-3 et L. 214-7 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui demande l'autorisation d'engager, conjointement avec M. le Président du Conseil Régional, les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat visant à transférer la propriété de la cité scolaire Paul Valéry de l'Etat au Département de Paris et à la Région d'Ile-de-France, selon le plan annexé à la présente délibération, et de signer les actes correspondants ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à engager, conjointement avec M. le Président du Conseil Régional, les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat visant à transférer la propriété de la cité scolaire Paul Valéry de l'Etat au Département de Paris et à la Région d'Ile-de-France, selon le plan annexé à la présente délibération, et à signer les actes correspondants.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO